

Territorialisation du plan national biodiversité : Feuille de route PACA

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comité régional Biodiversité

4 février 2020



Photo : T. Degen/Terra



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Le plan national biodiversité

Un plan adopté à l'été 2018, qui vise à répondre à la crise de l'érosion de la biodiversité à l'échelle française, européenne, et mondiale

Un plan constitué de 90 actions, qui viennent compléter et renforcer les politiques existantes, structuré en 6 axes :

Axe 1 - Reconquérir la biodiversité dans les territoires

Axe 2 – Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

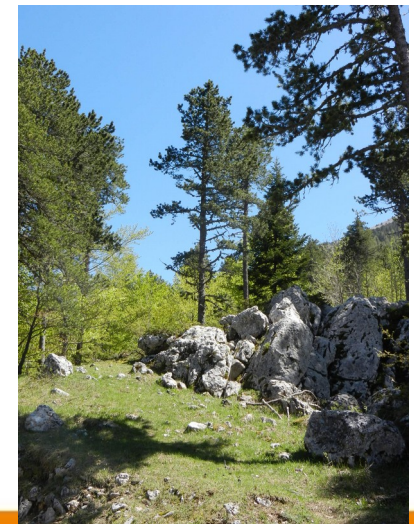
Axe 3 – Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

Axe 4 – Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité

Axe 5 – Connaître, éduquer, former

Axe 6 – Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

Printemps 2019 : demande du Ministre de la transition écologique et solidaire aux préfets de région d'établir des feuilles de route régionales pour territorialiser le plan national



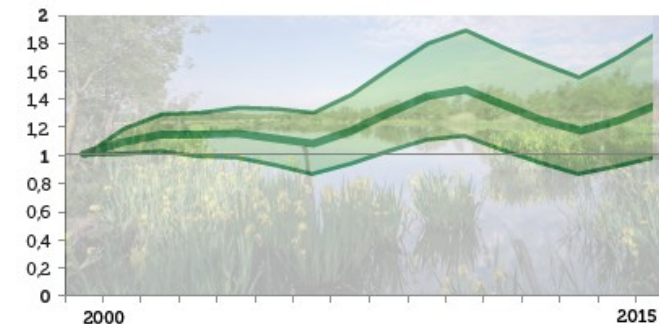
La biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région PACA, un **point chaud de biodiversité** pour la France, l'Europe et la Méditerranée

Une biodiversité source de **nombreuses richesses et aménités**, qui participe au cadre de vie et aux activités économiques, protège contre les risques naturels et constitue un facteur clé de résilience face au changement climatique mais aussi pour l'atténuation (puits de carbone) et l'adaptation

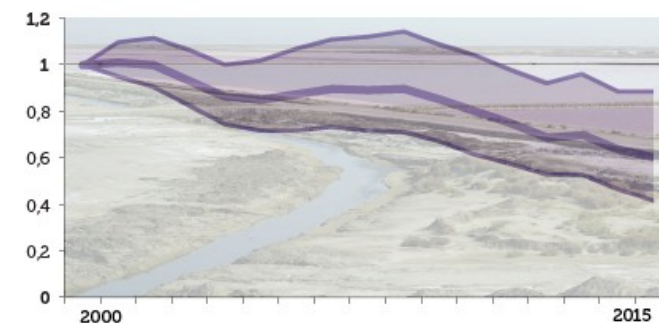
Mais une biodiversité **sous pressions diverses** : fragmentation, artificialisation, pollutions, invasions biologiques, auxquelles vient s'ajouter plus récemment l'impact des changements climatiques ; et qui montre des signes de déclin notamment sur le littoral et dans les milieux agricoles cultivés

Indice "Zones humides d'eau douce et plans d'eau"



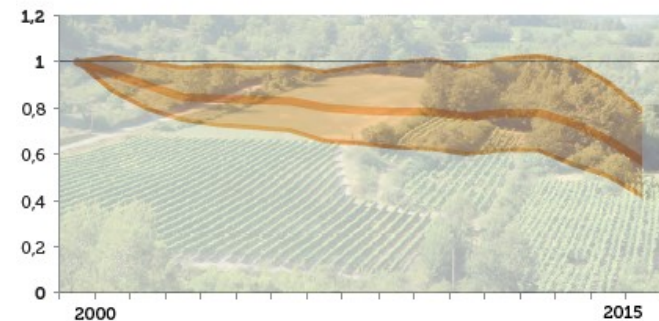
Indice "Salins et lagunes côtières"

(lagunes et salins de Camargue, étang de Berre, salins d'Hyères)



Indice "Milieux agricoles cultivés"

(champs de céréales, maraichers, vignes, prés de fauche)



Territorialisation du plan national Biodiversité en Provence Alpes-Côte d'Azur

La demande : sélectionner, parmi les 90 actions du plan, **celles dont la mise en œuvre semble particulièrement importante à l'échelle régionale** au vu des enjeux du territoire

La feuille de route proposée pour PACA :

- > **ne reprend pas l'ensemble des politiques** menées par l'État local pour la biodiversité de la région mais se base sur les actions du plan national
- > est volontairement **pragmatique et raisonnable** dans ses engagements, compte-tenu d'une mise en œuvre à faire à moyens humains et budgétaires au mieux constants
- > **met en valeur des actions pour partie déjà en cours** en PACA répondant au plan
- > a vocation à **évoluer au fil du temps**, par exemple pour intégrer des actions pour lesquelles un cadrage réglementaire national doit encore être fait

Une proposition de feuille de route qui contient 28 actions (sur les 90 du plan national), principalement dans les axes : Reconquérir la biodiversité dans les territoires ; Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité ; Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes



Feuille de route PACA : actions phares

Axe 1 : Reconquérir la biodiversité dans les territoires :

- Accompagner les collectivités locales d'ici à 2022 pour qu'elles deviennent des **Territoires engagés pour la nature** : très bon démarrage en PACA dès 2019

- **Objectif « zéro % artificialisation nette d'ici à 2025 »** :

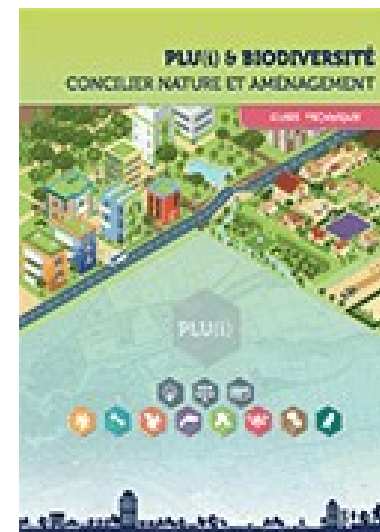
> se doter d'un outil de mesure partagé, régulièrement actualisable et précis,

> porter tout au long de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme l'objectif de zéro consommation foncière nette

- Vérifier systématiquement l'application des mesures de **lutte contre l'étalement urbain**

> examiner la consommation d'espace à tous les stades d'élaboration des documents

> élément intégré dans l'avis de l'État lors de l'arrêt de projet, voire de l'exercice du contrôle de légalité



Feuille de route PACA : actions phares

Axe 2 : Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

- Dépôts sauvages de déchets :

- > inciter les collectivités à utiliser leurs pouvoirs
- > mobilisation déjà forte des services et des parquets

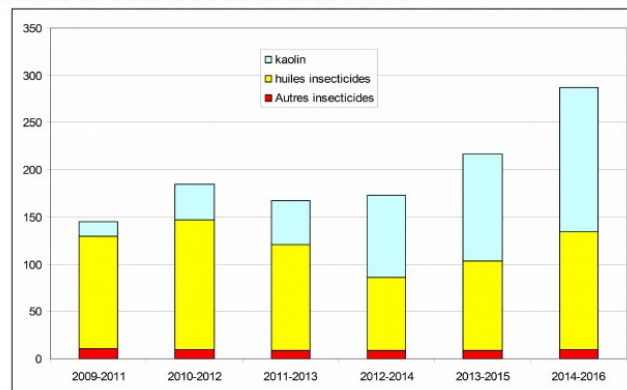
- Améliorer la récupération des macro-déchets et des particules de plastique avant qu'ils n'arrivent en mer :

- > Contrats de rivière et de baie
- > Plan d'action pour le milieu marin : Ports propres, collecte de déchets pyrotechniques,

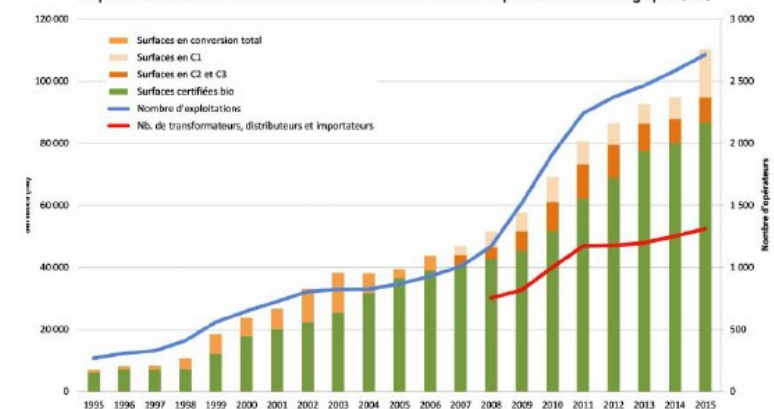
- Développer l'agroécologie et réduire l'utilisation des pesticides :

- > Bonne dynamique de conversion à l'agriculture biologique
- > Mise en œuvre du plan Ecophyto II+ : des résultats déjà encourageants, à renforcer
- > Développement de nouvelles solutions pour accompagner la transition des pratiques
- > identification et priorisation des contaminants les plus impactants

Insecticides en tonnes de substance active



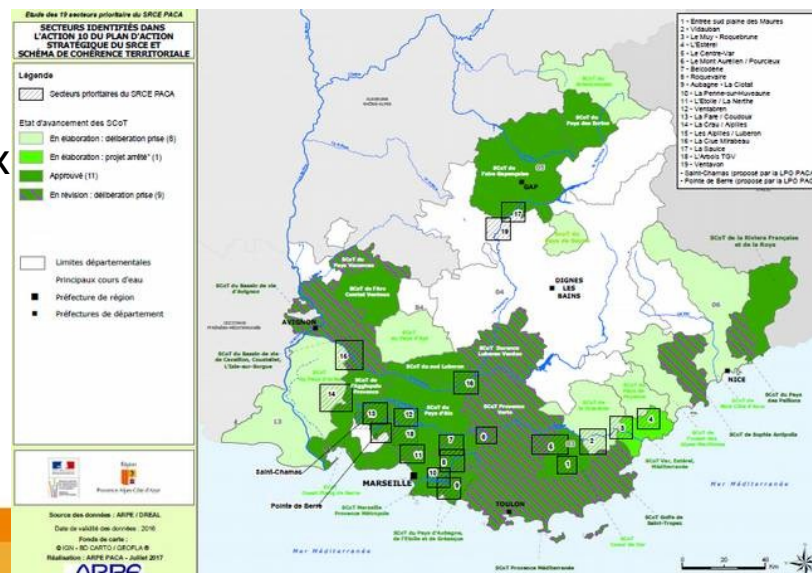
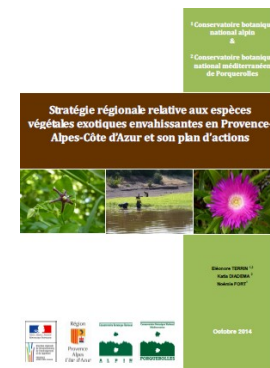
Répartition sur le territoire des surfaces en mode de production biologique (ha)



Feuille de route PACA : actions phares

Axe 3 : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

- Etendre 3 **réserves naturelles nationales** (Crau, Haute-Provence, Sainte-Victoire)
- Poursuivre la résorption des **principaux points noirs à la continuité** écologique terrestre et les travaux d'effacement ou d'aménagement des 98 ouvrages restants obstacles à la continuité aquatique
- Utiliser le nouveau outil **Arrêté préfectoral de protection d'habitats naturels** pour protéger des habitats ciblés (coussouls, ripisylves, herbiers de posidonies)
- **Espèces exotiques envahissantes** : amplifier, malgré les moyens très réduits, la mise en œuvre de la stratégie flore et finaliser la stratégie faune
- Poursuivre la mise en œuvre des **plans d'action pour les espèces menacées** et le cas échéant en engager de nouveaux



Feuille de route PACA : actions phares

Axe 4 : Développer une feuille de route européenne et internationale pour la biodiversité

- **Congrès mondial de la nature** en juin 2020 à Marseille



Axe 5 : Connaître, éduquer, former

- **Atlas communaux de la biodiversité**
- Publier des **indicateurs** intégrateurs, chiffrés et cartographiques de l'état de la biodiversité et des pressions qui pèsent sur elle : travail d'évaluation en cours de l'observatoire régional de la biodiversité, plate-forme **SILENE**
- **Aires marines éducatives** (déjà 15 en Méditerranée) **et aires naturelles éducatives**



Feuille de route PACA : actions phares

Axe 6 : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

- Renforcer l'**application du droit de l'environnement** et renforcer la **police** de l'environnement :

- > avancées déjà significatives grâce au travail des MISEN
- > club régional police en place depuis 2018
- > Première stratégie régionale des contrôles eau, nature et paysages fin 2018, en cours d'approfondissement
- > Travail lancé avec les MISEN pour identifier les territoires à enjeu particulier de contrôles biodiversité

- Améliorer l'application de la **séquence « éviter-réduire-compenser »** pour garantir l'absence de perte nette de biodiversité :

- > formation des commissaires enquêteurs et des bureaux d'étude
- > diffusion d'éléments méthodologiques notamment via le comité régional de la biodiversité ;
- > travail dans le cadre du club Biodiversité animé par la DREAL pour rendre plus opérationnelles et mieux applicables les prescriptions
- > saisine de l'AFB par les services instructeurs en tant que de besoin

